

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Aquapol G551
Révision : 03.01.2005 **Version :** 5.0.0
Date d'impression : 14.03.2006

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit

Aquapol G551

Fabricant/fournisseur

MONOPOL AG

Rue/Boîte Postale

Oberrohrdorferstrasse 51

Sigle du pays/Code postal/Localité

CH-5442 Fislisbach

Téléphone / Fax

+41 56 484 77 77 / +41 56 484 77 99

Renseignements en cas d'urgence

+41 44 251 51 51

02. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

agent de peinture diluable à leau

Composants contribuant aux dangers

2-BUTOXYETHANOL ; EG no : 203-905-0 ; CAS no : 111-76-2

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : Xn ; R 20/21/22 Xi ; R 36/38

AMMONIAQUE ; EG no : 215-647-6 ; CAS no : 1336-21-6

Quote-part : 1 - 5 %

Classification : N ; R 50 C ; R 34

2-BUTANONE OXIME ; EG no : 202-496-6 ; CAS no : 96-29-7

Quote-part : < 0.5 %

Classification : Carc. Cat.3 ; R 40 R 43 Xi ; R 41 Xn ; R 21

03. Identification des dangers

Principaux dangers

-

04. Premiers secours

Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Conduire la personne à l'air frais, veiller à ce qu'elle n'ait pas froid. Garder au repos. Respiration irrégulière/arrêt de la respir.: respiration artificielle. Évanouissement: position latérale/appeler un médecin.

Au contact de la peau

Enlever sans délai les vêtements souillés. Laver avec de l'eau/du savon et rincer. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants !

Au contact des yeux

Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer avec beaucoup d'eau (15 min.). Appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Aquapol G551
Révision : 03.01.2005 **Version :** 5.0.0
Date d'impression : 14.03.2006

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. Ne pas vomir.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, vapeur d'eau

Moyens d'extinction contre-indiqués

Jet d'eau

Dangers particuliers à ses produits de combustion ou aux gaz en résultant

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Mesures particulières de protection

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Indications complémentaires

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients. Ne pas laisser l'eau à tremper l'acier pénétrer dans les égouts.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour protection de l'environnement

Ne pas jeter à l'égout. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage/récupération

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex: sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer les fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

07. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour la manipulation

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Observer les réglementations de la protection du travail. Equipement de protection personnel voir chapitre 8. masque respiratoire à l'utilisation par injection

Préventions des incendies / explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les emballages solidement fermés. Ne jamais ouvrir les emballages par pression. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée. Les sols devraient être en matériau non conducteur.

Indications concernant le stockage commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Autres indications sur les conditions de stockage

Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver les récipients au sec/ au frais. Conserver les récipients dans des endroits bien aérés. Observer les prescriptions d'entreposages officielles.

Classe d'entrepôt VCI : 12

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Aquapol G551
Révision : 03.01.2005 **Version :** 5.0.0
Date d'impression : 14.03.2006

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Assurer une ventilation suffisante.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

2-BUTOXYETHANOL ; CAS no : 111-76-2

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Valeur : 20 ppm / 98 mg/m³

Catégorie : 4

Remarques : H,Y

Date de version : 01.05.2004

Spécification : TRGS 903 - Valeurs biologiques de tolérance à la place de travail (D)

Paramètre : Acide acétique butoxyque / Urée / pour exposition de longue durée : après plusieurs équipes antérieures

Valeur : 100 mg/l

Date de version : 31.03.2004

Spécification : Limite d'exposition à courte durée (EC)

Valeur : 50 ppm / 246 mg/m³

Remarques : H

Date de version : 08.06.2000

Spécification : Valeur limite du seuil (EC)

Valeur : 20 ppm / 98 mg/m³

Remarques : H

Date de version : 08.06.2000

AMMONIAQUE ; CAS no : 1336-21-6

Spécification : TRGS 900 - Valeurs limites dans l'air à la place de travail (D)

Valeur : 50 ppm / 35 mg/m³

Catégorie : = 1 =

Remarques : Y

Date de version : 01.05.2004

Equipement de protection individuelle

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants. Contact prolongé ou répété: utiliser en outre une crème protectrice pour la peau qui entre en contact avec le produit.

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection.

Protection de la peau

Après le contact nettoyer à fond la peau avec de l'eau et du savon ou avec un détergent spécial pour la peau. Ne pas utiliser des solvants organiques.

09. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Etat physique : liquide

Couleur : couleur

Odeur : typique à l'espèce

Renseignements importants pour la sécurité

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Aquapol G551
Révision : 03.01.2005 **Version :** 5.0.0
Date d'impression : 14.03.2006

Point d'ébullit. :	(1013 hPa)	non utilisable	°C
Point d'éclair :	>	65	°C
Pression de vapeur :	(50 °C)	non utilisable	hPa
Masse volumique :	(20 °C)	1.3	g/cm ³
Séparation de solvants :	(20 °C)	<	3 %
Viscosité :	(20 °C)	>	100 s DIN gobelet 4 mm

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matières à éviter

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Expériences avec l'être humain

Le contact répété ou prolongé avec le produit a pour conséquence le dégraissage de la peau et peut provoquer une lésion non allergique de la peau (dermite de contact) et/ou la résorption d'éléments nocifs. Eclaboussures de solvants pouvant irriter les yeux et y causer des blessures réversibles.

Autres renseignements pour la toxicologique

Le produit n'est pas contrôlé en tel, mais classifié selon la méthode de la directive de l'UE 1999/45/EC et de le décret de toxicité (Suisse). Détails voir chapitre 2 et 15.

12. Informations écologiques

Autres renseignements pour la écologique

Indications générales

Aucun donné sur le produit il-même n'est disponible. Ne pas jeter égouts ou dans les parages.

13. Considérations relatives à l'élimination

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID

Classification

Classe : -

Transport maritime IMDG/GGVSee

Classification

IMDG-Code : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

Classification

Classe : -

Emballage

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE



Nom du produit : Aquapol G551
Révision : 03.01.2005 **Version :** 5.0.0
Date d'impression : 14.03.2006

15. Informations réglementaires

Etiquetage (CE)

Marquage spécial pour certaines préparations

99 Contient de la 2-BUTANONE OXIME ;. Peut déclencher une réaction allergique.
101 Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Réglementations nationales

Ordonnance concernant un cas de dérangement (StörfallV)

Contient substances selon StörfallV

AMMONIAQUE ; CAS no : 1336-21-6

Décret sur les liquides combustibles

Classe VbF : --

Instruction technique pour l'antipollution

Somme des substances organiques de la classe I : < 5 %

Classe de pollution des eaux

Classe : 1 selon VwVwS

Schweizer Giftgesetz

Classe : -

Numéro BAGT : 619000

16. Autres informations

Autres renseignements

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Modifications décisives pour la sécurité

02. Composants contribuant aux dangers · 15. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage · 15. Instruction technique pour l'antipollution

Phrases R des substances contenues

20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
21	Nocif par contact avec la peau
34	Provoque des brûlures
36/38	Irritant pour les yeux et la peau
40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
41	Risque de lésions oculaires graves
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
50	Très toxique pour les organismes aquatiques

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
